Quand l'Olympisme était modestement lausannois

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1132

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1011623

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant Honegger (fth)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum:
Jean-Christian Lambelet
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

LES DROITS POPULAIRES COMME LE SAUT EN HAUTEUR

Le vote par paliers

(ag) Le système inédit en droit constitutionnel imaginé par les Chambres aura ceci de particulier que le taux de 6,5% de TVA sera accepté et imposé même s'il obtient un score plus faible que celui de 6,2%, sous réserve que la majorité du peuple et des cantons soit obtenue.

Imaginons 6,2 accepté par 60% contre 40% et 6,5 par 51% contre 49%; c'est 6,5 qui l'emporte.

C'est donc un vote par paliers, analogue à celui des sauteurs. Une fois la barre franchie, le résultat est acquis et ils peuvent demander 3 centimètres de plus pour une nouvelle tentative. Même s'ils frôlent la barre, sans la faire tomber, c'est le dernier résultat qui est déterminant.

On comprend bien l'analogie, mais il n'y a rien de cela dans la Constitution. Le référendum y est conçu comme la ratification, déterminante pour l'entrée en vigueur, d'une décision des Chambres. L'analogie avec le saut à la perche n'a pas été envisagée par le constituant ! On est effaré d'entendre à ce sujet pourtant grave le ministre de la Justice, Arnold Koller, déclarer que ces objections soulevées pas les constitutionnalistes ne sont que diversion (*Nebenschauplatzkrieg*). Son prédeéesseur Furgler, lui, avait toujours le mot «Etat de droit» à la bouche. Mais c'était un rappel à l'intention des gauchistes et non pas du Vorort et de la droite parlementaire. ■

C'EST LUI QUI L'A DIT

Du secret des délibérations

Le conseiller fédéral Stich a interpellé dans le cadre du débat sur la TVA Vreni Spoerry, rapporteuse de langue allemande, lui demandant par quelle indiscrétion elle savait que le Conseil fédéral avait délibéré sur la constitutionnalité du vote à double question, tel qu'il sera soumis au peuple en novembre. Elle a répondu qu'elle l'avait lu dans la presse du matin. Le conseiller d'annoncer alors qu'il demanderait une enquête sur cette fuite. Mais la presse attribuait à son collègue Arnold Koller et l'information et le commentaire du résultat de la délibération. Ambiance collégiale ! ■

Photo Grisel

Quand l'Olympisme était modestement lausannois

Lausanne a inauguré en grande fête le Musée olympique: luxe, marbre blanc plus méditerranéen que lémanique, aménagements cossus-bourgeois, ça plaira.

La ville de Lausanne eut le mérite, pendant la dernière Guerre mondiale où les Jeux furent bien évidemment interrompus, de maintenir l'idée olympique. En 1948, pour marquer les Jeux de Londres, la flamme fut reçue à Mon-Repos, au Musée olympique de l'époque, au siège du Comité olympique (3e étage), le premier étage étant réservé à l'Institut international de mécano-culture. Le notable local, le municipal Bridel, comme sorti de l'Institut mécanoculturiste, bombe le torse avec sérieux en présence de Mme de Coubertin. ■